



## PROCÉDURE DE REMBOURSEMENT DES PLACES DE LA SAISON 2020-2021 DU CENTRE CULTUREL ATHÉNA

Cette fiche vise à faciliter le remboursement des places de spectacles que vous avez achetées pour les spectacles annulés de la saison 2020-2021 du Centre Culturel Athéna.  
Merci de bien vouloir respecter la procédure mise en place pour permettre de vous rembourser le plus efficacement possible.

- 1** Vous avez déjà payé vos places :
- > par **carte bancaire** sur place, par téléphone ou en ligne
  - > par **chèque bancaire**
  - > par **chèques vacances**
  - > en **espèces**

- 1** Pour procéder au remboursement, merci de nous fournir :
- > un **relevé d'identité bancaire** émanant de votre banque.
  - > le(s) **nom(s) / prénom(s)** utilisé(s) pour la réservation de places
  - > **le ou les spectacle(s) concerné(s)** pour le remboursement

Ces éléments sont à transmettre :

- > soit par **mail** à l'adresse suivante : [reservation.athena@ville-auray.fr](mailto:reservation.athena@ville-auray.fr)

Attention : pour les envois de votre RIB par mail, merci de nous envoyer un RIB complet en pièce jointe du mail (jpg, pdf, png). Les RIB copiés dans le corps de mail ne pourront pas être pris en compte.

- > soit par **envoi postal** à l'adresse suivante :  
Centre Culturel Athéna  
Remboursement Saison 20-21  
Place du Gohlérez 56400 Auray

À noter : La procédure de remboursement étant relativement longue, il faudra compter environ 2 mois avant que le remboursement soit effectif sur votre compte bancaire. Merci de votre compréhension.

Au terme de la procédure de remboursement, nous procéderons à la suppression de votre RIB.

- 2** Vous avez réservé vos places mais elles ne sont **pas réglées**.

- 2** Nous procédons à l'**annulation** de votre commande.